

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011028

Signataire : ED/ESP

OBJET : Aménagement de la micro-crèche au 26, rue du long sentier. Approbation du nouveau bilan global prévisionnel et du nouveau plan de financement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment son article R 2324-17,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°101 adoptée le 7 avril 2011 par le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant la nécessité de revoir l'investissement nécessaire pour aménager la micro crèche au 26, rue du long sentier afin de répondre aux recommandations formulées par le service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de la Seine Saint Denis,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le nouveau montant global prévisionnel de l'opération, estimé à 130 000 € TTC (soit 108 696 € HT) au lieu de 100 000 € TTC

APPROUVE le nouveau plan de financement établi en conséquence et annexé à la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué